MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

EXPERTISE FRANCE
GROUPE AFD

Cofinancé par
l'Union européenne

Fiche d'information sur le RJECC pour les commissaires de justice

Vous avez besoin d'aide pour un dossier transfrontière ?

Signification ou notification des actes, injonction de payer européenne, saisie conservatoire des comptes bancaires : les professionnels du droit sont fréquemment confrontés à des affaires transfrontières qui impliquent au moins deux États membres de l'Union européenne. Le réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) a été créé pour aider les professionnels à traiter les dossiers transfrontières.

Objectifs du RJECC ?

Institué par une décision du Conseil de l'UE du 28 mai 2001, le RJECC vise à faciliter la coopération judiciaire et juridique entre les États membres de l'Union européenne. En prenant contact avec le référent de votre profession, vous pouvez :

- obtenir les informations pratiques sur les instruments européens de coopération judiciaire ou sur les procédures applicables dans les autres États membres ;
- obtenir de l'aide sur la mise en œuvre des instruments européens de coopération ;
- résoudre une difficulté dans un dossier transfrontière en échangeant avec l'autorité d'un autre État membre.

Son fonctionnement

Le RJECC favorise les relations entre les autorités nationales grâce à des points de contact établis dans chaque État membre. Cette coopération entre les autorités vise à apporter une aide aux personnes prenant part à des procédures civiles et commerciales de nature transnationale.

Qui sont ses membres ?

Dans chaque État membre, le RJECC est composé d'un ou plusieurs points de contact nationaux et d'acteurs du droit européen : instances représentatives des professions, magistrats de liaison et autorités centrales désignées pour la mise en œuvre des règlements européens.

En France, le point de contact national est situé à la direction des affaires civiles et du sceau du ministère de la Justice. Expert en matière de coopération civile, il est en relation directe avec les points de contact nationaux des autres États membres.

Dans chaque cour d'appel et au sein de la Cour de cassation, un magistrat et un personnel de greffe référents du réseau sont désignés : ils sont les relais qui facilitent localement la diffusion d'informations sur le droit européen dans leur ressort.

Les commissaires de justice, notaires, avocats aux Conseils, avocats sont membres du RJECC par le biais des représentants de leur profession.

La place des commissaires de justice au sein du réseau

Depuis 2009, les professions du droit, par l'intermédiaire de leurs représentants, font partie du RJECC. Les commissaires de justice y sont représentés par la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ).

Elle est votre interlocutrice principale, joignable à l'adresse suivante :

rjecc@cncj.fr

Les commissaires de justice participent activement au réseau notamment en faisant remonter au niveau européen les difficultés d'interprétation et d'application des textes européens en matière civile et commerciale :

- La Chambre nationale des commissaires de justice est membre fondateur de la **Fondation européenne des commissaires de justice (European Bailiffs' Foundation, EUBF)**. Créée en janvier 2018, l'EUBF a remplacé la Chambre européenne des commissaires de justice. L'objectif de cette Fondation est de promouvoir l'accès à la justice, la coopération transfrontalière et la numérisation des procédures judiciaires à travers les commissaires de justice.

https://eubf.eu/

- L'**association l'Union européenne des huissiers de justice** (UEHJ) a été créée en 2016 et comprend 26 pays membres (dont 22 États membres de l'Union européenne et 4 membres observateurs). Son but est de représenter, promouvoir et assurer les intérêts des huissiers de justice au sein des États membres de l'Union européenne.

https://www.uehj.eu/fr/

En pratique, que propose le réseau ?

Vous êtes confronté à un dossier transfrontière et vous avez des questions sur les règlements européens, le droit matériel ou procédural des autres États membres ? Plusieurs outils sont mis à votre disposition par le RJECC :

Le portail e-Justice : une boîte à outils conçue pour vos besoins

Ce site offre un large éventail d'outils et de fonctionnalités très pratiques qui peuvent faciliter l'application concrète du droit européen.

Si vous recherchez un praticien ou une autorité compétente dans un autre État membre ou si vous souhaitez obtenir des informations sur la manière dont des instruments européens spécifiques sont mis en œuvre dans les autres États membres (autorités compétentes, exigences linguistiques, coûts, etc.), l'Atlas judiciaire européen en matière civile du portail peut faciliter votre recherche :

Atlas judiciaire européen en matière civile

Vous pouvez également trouver et remplir des formulaires requis par certains instruments de l'UE dans le domaine de la coopération judiciaire civile :

Formulaires en ligne

Ces formulaires en ligne, disponibles en version dynamique, peuvent être complétés en français puis enregistrés dans la langue de l'État requis.

Ce portail est géré par la Commission européenne. Disponible en 23 langues, il a vocation à devenir le guichet électronique unique dans le domaine de la justice pour améliorer l'accès au droit dans toute l'Union européenne.

Information sur la législation nationale et européenne dans votre langue :

Le RJECC établit des fiches d'information accessibles et gratuites sur la législation et sur les procédures nationales et européennes.

Des fiches d'information sont disponibles sur un certain nombre de sujets, notamment :

- Signification et notification des actes
- Injonction de payer européenne
- Titre exécutoire européen
- Règlement des petits litiges
- Saisie conservatoire des comptes bancaires
- Responsabilité parentale
- Médiation
- Etc.

Ces fiches sont disponibles sur le portail européen e-Justice :

https://e-justice.europa.eu

Traduites dans toutes les langues de l'UE, elles sont régulièrement mises à jour par les autorités nationales compétentes.

Guides sur les instruments du droit européen :

Afin de renforcer l'application des textes de l'Union européenne, le RJECC a également publié un large éventail de guides à l'intention des citoyens et des praticiens. Ces guides fournissent des informations pratiques et sont disponibles dans toutes les langues de l'Union européenne :

https://e-justice.europa.eu

Voici quelques exemples des guides qui sont disponibles :

- Guide pratique pour l'application du règlement relatif à l'injonction de payer européenne
- Guide pratique pour l'application du règlement relatif au titre exécutoire européen
- Guide pratique pour l'application de la procédure européenne de règlement des petits litiges
- Guide pratique pour l'application du règlement Bruxelles II ter

Les autres outils à votre disposition

- Le portail e-Justice
- Le recueil des législations de l'Union européenne en matière civile et commerciale (2018)
- L'atlas européen de l'exécution (en anglais uniquement)
- L'annuaire Find a Bailiff (« FAB »)
- La présentation des principaux règlements européens par l'EUBF
- Les fiches pays de l'UEHJ
- Le vade-mecum de l'UEHJ
- L'espace RJECC sur le site justice.gouv.fr
- La carte mentale sur la notification des actes à l'étranger, disponible également sur l'espace RJECC
- L'espace Entraide civile internationale sur le site justice.gouv.fr
- Le site de la Conférence de La Haye où vous trouverez les différentes conventions internationales applicables en droit international privé
- Les podcasts Droit vers l'Europe : Le podcast du ministère de la Justice qui donne les clés pour comprendre et appliquer les instruments de coopération judiciaire en matière civile et commerciale. À chaque épisode, un expert apporte son éclairage sur une question précise

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de la Commission européenne. Ni l'Union européenne ni la Commission européenne ne sauraient en être tenues pour responsables.